

**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUR LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE EN PAYS DU CALAISIS
PLAN DE FINANCEMENT- DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente en charge du REGAL

En sa délibération en date du 19 octobre 2022 le SyMPaC a entériné la création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, (REGAL).

En octobre 2023, une consultation est lancée pour désigner le bureau d'étude en charge de la réalisation d'un diagnostic territorial du Pays du Calaisis sur le gaspillage alimentaire qui devra permettre :

- de mieux connaître et comprendre les sources et causes de pertes et gaspillages sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et donc de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire : producteurs, transformateurs, distributeurs, commerces de bouche, marchés de plein vent, restauration collective et commerciale, foyers ;
- d'identifier le gisement de productions et d'inventus alimentaires mobilisables et valorisables localement ;
- d'analyser l'impact économique de la réduction du gaspillage alimentaire sur les installations du SEVADEC (le PVDR -Pôle Valorisation des Déchets Résiduels - et le PVB – Pôle de Valorisation des Biodéchets) ;
- d'identifier les actions déjà en place ou acteurs déjà mobilisés en ce sens sur le territoire ;
- d'identifier les acteurs potentiels pour de futurs partenariats ;
- de définir un programme d'actions ciblées (avec phasage et échéancier).

Cette étude s'inscrit dans les objectifs du REGAL et peut être financée par l'ADEME à hauteur de 70 % plafonné à 70 000 €.

Afin d'optimiser le plan de financement, il est envisagé de solliciter des fonds FEADER au titre du programme LEADER 2023-2027 porté par le SyMPaC. En effet l'étude de diagnostic sur le gaspillage alimentaire s'inscrit dans la fiche action 6 "*Accompagner la mise en œuvre de la transition alimentaire*" de la Stratégie Locale de Développement du Gal du Pays du Calaisis.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT
Frais salariaux		Subvention d'exploitation	
		Etat (ADEME)	70 000 €
Frais de fonctionnement		Région	
Ou Coûts simplifiés (15 % si pas au réel)		Département	
		Commune	
Prestations externes		FEADER	30 000 €
• Bureau d'étude en charge du diagnostic	124 000 €	Etablissements publics	
		Autofinancement (20 % mini)	24 000 €
		Autres (y compris aides privées)	
Total des dépenses prévisionnelles	124 000 €	Total des ressources prévisionnelles	124 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous financements nécessaires à l'optimisation du plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER 2023-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et conventions financières relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 26 février 2024
- son envoi à l'affichage le : 27 février 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 28 février 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Le vingt et un février de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 6 février 2024 s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Emmanuel AGIUS, Fabrice BALLART, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir à Mr TACCOEN), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Madame Michèle DUCLOY